



SEANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2012

ORDRE DU JOUR

1. Compte-rendus des séances du Conseil Municipal du 8 novembre et du 13 décembre 2011.
2. Taxe d'aménagement : modification de la délibération du 8 novembre 2011.
3. Création d'un poste de rédacteur, emploi occasionnel non titulaire.
4. Nomination de Monsieur Hubert Goerger.
5. Convention Carré de l'Habitat.
6. Point sur les travaux.
7. Divers.

Secrétaire de séance : Laurent MEYER.

Membres présents : Denis SCHULTZ (Maire), Jean-Paul BRUGGER (1er Adjoint au Maire), Jean-Luc GOERGER (2ème Adjoint au Maire), Laurent MEYER, Catherine SCHOTT, Anny RIEGEL, Marie-Jo EUDELIN, Nathalie SIEGLER, Martin SCHROETTER, Benoît ANDRES, Pierre SCHNEIDER,

**Membres excusés : Daniel SCHNELL donne procuration à Denis SCHULTZ.
Fabienne TUSSING donne procuration à Marie-Jo EUDELIN.
Maurice WEIBEL donne procuration à Jean-Luc GOERGER.**

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Compte-rendus des séances du Conseil Municipal du 8 novembre et du 13 décembre 2011.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 novembre 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Nathalie SIEGLER arrive pour l'adoption du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2011.

Laurent MEYER fait remarquer que le point n° 3 concernant la desserte du nouveau lotissement du Carré de l'Habitat n'a pas été voté à l'unanimité des membres présents mais à 12 voix pour et 1 voix contre. Sous réserve de la modification de ce point le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Taxe d'aménagement : modification de la délibération du 8 novembre 2011.

Le Maire fait part au conseil d'un mail reçu de la préfecture du Bas-Rhin, concernant la délibération relative à la taxe d'aménagement prise par la commune lors de la séance du 08 novembre 2011. Ce mail explique que cette délibération a une durée de validité de 3 ans au minimum et que le taux de la taxe d'aménagement peut être modifié chaque année ou reconduit tacitement.

La préfecture du Bas-Rhin propose donc à la commune deux possibilités :

- soit la commune délibère au plus tard le 30 novembre 2014 pour une application au 1er janvier 2015 pour reconduire la taxe,
- soit la commune délibère à nouveau pour supprimer le paragraphe relatif à la durée de validité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier la délibération du 08 novembre 2011 pour supprimer le paragraphe relatif à la durée de validité et donc cette nouvelle délibération annule et remplace l'ancienne comme suit :

➤ Délibération de la commune de Sand instituant la taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1er mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) d'instituer, sur l'ensemble du territoire communal (hormis la zone IAU du PLU au lieu dit Mittelfeld hinter dem Dorf), la taxe d'aménagement au taux de 4 %
- 2) d'exonérer partiellement en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (*logements financés avec un PTZ+*) à raison de 50 % de leur surface;
- 3) Les taux et les exonérations fixées ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 3.

Objet : Création d'un poste de rédacteur, emploi occasionnel non titulaire.

Le maire rappelle que le conseil municipal par décision en date du 20 avril 2011, a créé un poste de rédacteur dans le cadre du remplacement pour congé maternité de Mme Marie Bourdette.

Le centre de gestion demande que soient précisées la durée hebdomadaire de service et l'indice de rémunération, amenant à modifier la délibération comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- la création d'un poste de rédacteur à temps complet, en qualité de non titulaire.

- Les attributions consisteront à : **assister la secrétaire de mairie dans son travail.**
- La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.
- La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 436, indice majoré : 384.
- Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin **Occasionnel : durée de 2 mois.**

Objet : suppression d'un poste de rédacteur, emploi occasionnel non titulaire.

Le Maire fait savoir que la création de poste du point précédent nécessite de supprimer le poste créé le 20 avril 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **de supprimer** le poste de rédacteur non titulaire créé lors de la séance du conseil municipal du 20 avril 2011.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : Nomination de Monsieur Hubert Goerger.

- **Création d'un poste d'adjoint technique territorial (ATT) de 1ère classe.**

Le conseil municipal décide de créer un poste d'ATT de 1ère classe à temps complet 35/35ème.

Le conseil autorise le Maire :

- A créer un poste d'ATT de 1ère classe,
- A déclarer la vacance du poste ATT de 1ère classe,
- A proposer la nomination de Monsieur H. Goerger à la Commission Paritaire du mois de mars avec effet rétroactif au 1^{er} février 2012,
- A supprimer un poste d'ATT 2^{ème} classe.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Convention Carré de l'Habitat.

Le Maire lit la convention de rétrocession au conseil municipal et propose avant d'adopter cette convention de recevoir les représentants du Carré de l'Habitat lors de la commission urbanisme.

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Point sur les travaux.

Réhabilitation de l'ancienne décharge municipale : Jean-Luc GOERGER annonce que les plantations sont programmées prochainement. Le grillage de protection a été posé.

Jean-Paul BRUGGER prend la parole pour faire un bref point sur les travaux d'éclairage des rues de Benfeld et Strasbourg

Point de l'ordre du jour N° 7.

Objet : Divers.

➤ FC Sand

Le maire annonce que l'association « Football Club de Sand » est officiellement reconnue par le Tribunal d'Instance. M. Bilger domicilié à Diebolsheim est le président du club.

Un projet de convention entre la commune et le FC Sand a été élaboré par le Maire qui soumet ce projet au conseil municipal.

Le conseil municipal adopte cette convention sous réserve de modifier l'article 9 relatif aux dispositions particulières.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ Réunion avec le Maire et les Adjointes de Matzenheim concernant la barrière entre les deux communes.

Le 16 janvier s'est tenu une réunion entre M. les Maires de Matzenheim et de Sand ainsi que M. les Adjointes concernant la mise en place d'une barrière sur le chemin communal entre Matzenheim et Sand.

Le conseil municipal de Matzenheim s'est opposé à la mise en place de cette barrière sous responsabilité du maire de Matzenheim. Le Maire de Matzenheim propose de vendre à la commune de Sand pour un euro symbolique une partie du chemin limitée au nord par le ban de Sand et ne souhaite pas participer au financement de la barrière ni de son éclairage.

Le Maire propose d'en rediscuter en commission urbanisme.

➤ Demande de subvention du collège St-Joseph de Matzenheim.

La commune a reçu une demande de subvention de la part du Collège St-Joseph de Matzenheim concernant un séjour d'une classe primaire. Trois jeunes de Sand sont concernés. Le conseil est d'accord sur le principe d'une subvention de 5 € par enfant et par jour. Une lettre sera également envoyée aux familles pour les en informer.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ Demande de subvention de la communauté des Paroisses-Benfeld & Environs.

Le Maire lit la lettre reçue de la Communauté des Paroisses-Benfeld & Environs informant les communes de l'organisation d'un voyage culturel en Pologne pour les jeunes officiants en temps que servants de messe. Une jeune fille de Sand est concernée par le voyage. Le conseil est d'accord sur le principe d'une subvention de 5 € par enfant et par jour.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ Commune et réseaux.

Le maire explique qu'il existe un service en ligne et que chaque commune doit répertorier ce qu'elle régit au niveau des différents réseaux. Ceci permet aux habitants de la commune de savoir quels sont les réseaux à leur disposition s'ils veulent faire des travaux. Ils pourront également consulter ceci en mairie une fois le dispositif mis en place. La commune ne gère plus aucun réseau. Ce sont les concessionnaires qui devront faire cette mise en ligne, notamment la communauté de communes pour l'éclairage public.

➤ **Poste informatique pour les adjoints et stagiaires.**

Le Maire explique que la commune accueille souvent des stagiaires et qu'un problème au niveau des postes informatiques existe, car il n'y a que deux postes actuellement. Il explique également qu'un vidéo projecteur serait intéressant lors des conseils municipaux.

La commune a donc contacté M. GRAVIER pour qu'il propose un devis.

➤ **Clef du Cercle Saint-Martin dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.**

Un réunion s'est tenue le lundi 16 janvier avec le président de l'association d'Education Populaire de Sand, concernant la mise à disposition d'une clef à la mairie du Cercle Saint-Martin dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde. La question sera débattue une nouvelle fois au comité directeur du Cercle. Le maire s'est engagé à ce que cette clef soit mise avec le Plan Communal de Sauvegarde et donc ne servirait qu'en cas d'extrême urgence.

➤ **Dates à retenir :**

- Commission urbanisme : mercredi 25/01/2012 à 20h à la mairie.
- Conseil municipal des enfants : samedi 04/02/2012 (l'élection du conseil municipal des enfants se fera après discussion avec les instituteurs).
- Conseil Municipal transfrontalier : mardi 07/02/2012 à 19h au CPI avec M. Dietzel, maire de sand en Allemagne.
- Commission culturelle : mercredi 15/02/2012 à 20h à la mairie.

La séance est levée à 21h45.